

1^e année licence droit
Cours de A à F

DROIT CONSTITUTIONNEL

Durée de l'épreuve : 1 heure30.

Les étudiants traiteront au choix l'un des sujets suivants :

Dissertation : *Le référendum est-il nécessaire dans un régime démocratique ?*

ou

Commentaire : R. CARRE DE MALBERG, *La loi, expression de la volonté générale* (1931).

« Une fois écartée l'identification de la loi avec la volonté générale, il n'existe plus de raison qui mette obstacle à l'établissement d'un contrôle juridictionnel s'exerçant sur les lois en vue de vérifier leur conformité à la Constitution ; mais il y a, au contraire, des fortes raisons qui appellent la consécration par la Constitution de ce contrôle destiné à empêcher la toute-puissance législative du Parlement (...). Or, le moyen par excellence de maintenir le législateur dans le respect par lui dû aux règles contenues dans la Constitution, c'est l'ouverture d'une voie de recours contre les lois inconstitutionnelles. On peut hésiter sur les conditions dans lesquelles ce recours doit être organisé. Nous ne serions guère portés, pour notre part, à souhaiter l'adoption du système qui irait jusqu'à permettre à tout tribunal saisi d'un litige de commencer par discuter la loi applicable à l'espèce avant que d'en faire application. La gravité d'une question contentieuse de cette sorte exige que l'examen en soit réservé à une instance d'une qualité très haute, et surtout à une instance unique qui statuerait erga omnes. »

DROIT CONSTITUTIONNEL

Durée de l'épreuve : 1 heure30.

Les étudiants traiteront au choix l'un des sujets suivants :

Dissertation : *Le contrôle de constitutionnalité des lois permet-il de protéger la Constitution ?*

Commentaire : J. MADISON, *Le Fédéraliste* 51, 6 février 1788 (trad. A. AMIEL).

« A quel expédient, alors, aurons-nous finalement recours pour maintenir en pratique la partition nécessaire du pouvoir en différents départements, comme l'établit la Constitution ? La seule réponse que l'on peut donner est que, comme toutes les dispositions extérieures se sont trouvées inadéquates, on doit remédier au défaut en aménageant la structure intérieure du gouvernement de façon à ce que ses différentes parties constitutives puissent, par leurs relations mutuelles, avoir les moyens de maintenir chacune d'entre elles à sa place propre. (...) Pour poser la fondation qui est due à l'exercice séparé et distinct des différents pouvoirs du gouvernement – que, dans une certaine mesure, tout le monde reconnaît être essentiel à la préservation de la liberté – il est évident que chaque département doit pouvoir avoir une volonté qui lui soit propre, et en conséquence, qu'il soit constitué de façon à ce que les membres de chacun aient le moins de part possible à la nomination des membres de l'autre. (...) Mais la véritable sécurité contre une concentration progressive des différents pouvoirs dans le même département consiste à donner à ceux qui administrent chaque département les moyens constitutionnels nécessaires et les motifs personnels de résister aux empiètements des autres. (...) L'ambition doit être faite pour contrebalancer l'ambition. »

Université

de Strasbourg

Année 2021-2022 — premier semestre, première session

Examen de droit constitutionnel

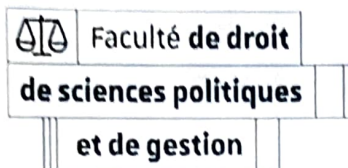
Cours du professeur Julien Jeanneney — amphithéâtre N-Z



Exercice de démonstration

- Durée : 1h30
- Documents autorisés : aucun
- Après avoir brièvement défini les termes du sujet à titre liminaire, vous chercherez à défendre la thèse suivante, conformément à la méthode qui vous a été enseignée

Démontrez que la dissolution est contraire à l'esprit du système représentatif



M. ZEIBAK

Session DECEMBRE 2021

1^{er} année licence droit
Salariés

DROIT CONSTITUTIONNEL

Durée de l'épreuve : 1 heure30.

Sujet :

Sous forme d'une courte dissertation les étudiants traiteront le sujet suivant :

« Les critères de l'État fédéral »

Document autorisé : NEANT.